



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants

affilié à la Fédération
Générale
Autonome des
Fonctionnaires

Marche ET Crève !

L'expression commune étant «marche **ou** crève»; laissant le destinataire à sa réflexion et surtout - son choix.

Par note DAP du 31 mars, l'administration sort le parapluie face aux conséquences de ses défaillances, en déployant le port de **masques chirurgicaux** auprès d'une partie des Personnels pénitentiaires.

Seuls, les agents dits «en contact» auront le luxe de protéger la population pénale.

En effet, les détenus ont, ces derniers jours, déposés des plaintes en masse contre l'institution...

Depuis le début du confinement, soit 15 jours déjà, l'Administration n'avait proposé aucune protection à ses agents en première ligne, lesquels n'ont jamais réellement pu garantir et appliquer les gestes barrière tant recommandés entre eux et sur les coursives. Pire, certains chefs d'établissements brandissaient des procédures disciplinaires aux agents qui travaillaient avec un masque.

Alors que le 25 mars, des images télévisées ont montré, en boucle, le Président de la République accompagné de militaires français finissant d'installer le matériel autour des tentes de l'hôpital de campagne de Mulhouse, tous ces soldats émérites évoluant en plein air avaient le visage masqué de **FFP2**, y compris le Président de la République.

Les Surveillant(e)s sont quand à eux condamnés à évoluer dans la promiscuité et le pseudo-confinement du monde carcéral, dans des locaux à l'air vicié, au contact permanent des détenus qui peuvent être et qui sont pour certains infectés, sans le savoir encore, par le virus.

Le masque chirurgical ne protège pas la personne qui le porte mais son entourage. Aussi, si l'on veut garantir la protection des Surveillant(e)s contre les risques de contamination, les détenus doivent également être dotés de masque dès qu'ils sortent de leur cellule !

Les agents évoluant à 2 dans les PEP et autres postes de ce type, sont privés du port du masque fourni depuis quelques jours par l'A.P.

Autrement dit, et comprenez par-là, les Surveillant(e)s sont autorisés à se contaminer les uns et les autres sur ce type de poste (PEP, PCI, Miradors, salle de repos, salle d'appel...)

Marche et Crève!

Les choix politiques sont faits: Les Militaires porteront des masques FFP2 ; les Policiers et les Pénitentiaires en sont privés.

La population pénale française commence donc son confinement en ce 1^{er} Avril.

Les Surveillant(e)s toujours pas!

Protéger les Surveillant(e)s, c'est Protéger la Société !

Le 2 avril 2020, le Bureau Central National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/> E-Mail : spsnongrades@hotmail.com